



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Billy CHRÉTIEN
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Michel FELKAY
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Christophe AVENA
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jordane GALLOIS
Madame Christine MARTIN
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Isabelle PIERREY-
ROUGET

Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Marien LOVICH
Madame Clémentine HUGOL-
GENTIAL
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Maël SZABELSKI
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Céline MAGLICA
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Philippe THIRION

Madame Marie-Thérèse
PUGLIESE
Monsieur Laurent MONNOT
Madame Vanessa VAIZANT
Monsieur Florent COLOMBO
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Émilie SIMONE
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Laurence GERBET
Monsieur Axel SIBERT
Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Thierry COUDERT
Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Antoine CAMUS

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-
MENY
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : AMENAGEMENT

Désignation des représentants de la Ville de Dijon au sein des instances de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » dite SPLAAD

La Ville de Dijon est actionnaire de la SPLAAD, Société Publique Locale, dont l'objet est de procéder exclusivement pour le compte de ses actionnaires à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations, par voie de convention de prestations intégrées « in house ».

Elle détient à ce jour 300 actions au capital social de la SPLAAD, d'une valeur nominale de 1 000 euros, soit 10,95% du capital social.

Cette participation lui permet de détenir 2 sièges au Conseil d'Administration conformément aux règles définies à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A la suite des dernières élections municipales, il convient de désigner les deux nouveaux représentants de la Ville de Dijon au Conseil d'Administration et son représentant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SPLAAD en application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces représentants au Conseil d'Administration ainsi désignés seront également appelés à siéger au sein du Comité de Contrôle et Stratégique de la Société. Cette instance de la SPLAAD complète les organes sociaux dans la mise en œuvre du contrôle analogue de la société par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires, et notamment du contrôle des orientations stratégiques de l'opération concédée et de son déroulement.

Il convient également de désigner celui des représentants au Conseil d'Administration qui représentera la Ville de Dijon à la Commission d'Appel d'Offres de la SPLAAD et l'autoriser à en assumer la présidence le cas échéant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1531-1 relatif aux Sociétés Publiques Locales et l'article L.1524-5 et les articles R.1524-3 et suivants relatifs au statut des représentants des Collectivités dans les Sociétés d'Economies Mixtes Locales applicable aux Sociétés Publiques Locales,

Vu l'article L. 2121-33 relatif à la désignation des membres du conseil métropolitain pour siéger au sein d'organismes extérieurs et l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose par ailleurs que le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin,

Madame la Maire a donné lecture des candidats proposés pour siéger au sein de la SPLAAD, aucune autre candidature n'a été déposée.

Vu les articles 13 et 13 bis des Statuts de la SPLAAD et vu les règlements intérieurs du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale de la SPLAAD,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner, au scrutin secret, les élus suivants :

- de désigner Madame Nathalie KOENDERS comme représentant au Conseil d'Administration de la SPLAAD

→ représentant à ce titre la Ville de Dijon aux Comités de Contrôle et Stratégique de la Société,

→ chargé de représenter la Ville de Dijon à la Commission d'Appel d'Offres en qualité de membre à voix délibérative avec autorisation d'en assurer la présidence le cas échéant.

- de désigner Monsieur Benoît BORDAT comme représentant au Conseil d'Administration de la SPLAAD

→ représentant à ce titre la Ville de Dijon aux Comités de Contrôle et Stratégique de la Société.

- de désigner Madame Dominique MARTIN-GENDRE comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SPLAAD.

- **de dire** que les représentants sont désignés pour la durée de leur mandat électoral, dans le cadre des dispositions de l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales. Ils exercent leurs fonctions dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des statuts de la Société Publique Locale.

- **d'autoriser** la Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à la SPLAAD et aux autorités compétentes.

Désignation des membres de la SPLAAD - Résultat du vote au scrutin secret

Nombre de votants : 59

Elus n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de blancs : 9

Suffrage exprimé : 50

Majorité absolue : 26

Nombre de voix pour : 50

Sont élus membres de la SPLAAD : Madame Nathalie KOENDERS, Monsieur Benoît BORDAT, Madame Dominique MARTIN-GENDRE dans les conditions citées ci-dessus.